

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

### Réservations :

Les réservations à la cantine scolaire se font en ligne à partir du PORTAIL FAMILLE accessible sur le site de la commune [www.brueil-en-vexin.fr](http://www.brueil-en-vexin.fr).

**Les réservations se font au plus tard, le vendredi avant 09h pour la semaine suivante.**

### Menus :

Deux types de menus sont proposés au choix des familles : repas standard ou repas sans porc. Cette information doit être donnée à l'inscription.

### Absence :

Seules les absences médicales ne seront pas facturées sur remise d'un certificat médical au secrétariat de la Mairie ou par mail : [mairie@brueil-en-vexin.fr](mailto:mairie@brueil-en-vexin.fr).

### Cas particuliers

- *Prise de médicaments :*

**Aucun médicament ne peut être administré dans le cadre de la cantine. Il est interdit aux enfants d'avoir des médicaments en leur possession sous quelque forme que ce soit. Le fait que l'enfant fréquente la cantine doit être communiqué au médecin traitant afin qu'il aménage le traitement de l'enfant en conséquence.**

- *Allergies, maladie chronique :*

Aucun menu spécifique ne pourra être livré par le traiteur. En cas de régime alimentaire particulier, un P.A.I doit être mis en place et la famille devra fournir le repas.